



Cotisations mutuelle oubliées

Par **saraconor**, le **12/09/2008** à **18:05**

Bonjour,

Ma mutuelle me réclame 900 euros de cotisations qu'elle a oublié de prélever entre 2006 et 2008.

Je suis en invalidité et ai donc un budget minuscule pour vivre, j'ai demandé un délai de paiement, mais avant de payer, j'aimerais savoir si je suis obligée de régler cette somme puisque l'oubli vient de la mutuelle.

Merci de votre aide. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **12/09/2008** à **18:49**

bonsoir, oui vous êtes obligé de régler les arriérés de cotisations, parce que même si votre mutuelle a oublié de prélever ou de réclamer les primes vous étiez bien assuré surtout qu'une protection à un coût financier, cordialement